



SERVICE DE GARDE LES AMIS DE LA FORÊT

RÉGIE INTERNE

2021-2022

## **1. Horaire**

Les heures d'ouverture du service de garde sont de 7:30 le matin à 17:00 et ce du lundi au vendredi. Nous fermerons à 16:00 les vendredis du 24 juin au 26 août 2022

### **1.1 Arrivée et départ**

Nous demandons que les enfants arrivent avant 8:45 pour le bon fonctionnement des activités. La collation est servie entre 8:45 et 9:00. Le diner est servi à 11:30 et la collation de l'après-midi à 15:00.

Les départs en cour de journée doivent se faire avant 12:15 pour ne pas déranger la sieste et après 15:00.

## **2. Politique administrative**

### **2.1 Coût d'utilisation**

Le coût est de 35 \$ par jour pour les enfants de moins de 5 ans.

### **2.2 Frais de retard**

Des frais de 5 \$ par 15 minutes de retard vous seront facturés par enfant. L'heure sera prise sur l'horloge de la grande salle.

### **2.3 Modalité de paiement**

Les frais de garde sont payables chaque semaine par Accès D. Advenant un grand nombre de retard pour les paiements, le service vous sera refusé.

### **2.4 Reçu pour impôt**

Un reçu d'impôt vous sera émis en février prochain.

## **3. Calendrier et assiduité**

### **3.1 Congés fériés**

Le service de garde sera fermé les jours fériés suivants et ils sont facturables :

- 1 et 2 janvier
- vendredi et lundi de Pâques (15 et 18 avril 2022)
- Fêtes des Patriotes (lundi, le 23 mai 2022)
- Fête Nationale (vendredi, 24 juin 2022)
- Confédération (vendredi, 1 juillet 2022)
- Fête du travail (lundi, 6 septembre 2021)
- Action de Grâce (lundi, 11 octobre 2021)
- 25-26 décembre

Le service de garde sera aussi fermé 3 semaines durant les vacances estivales. (16 juillet 2022 au 7 août 2022)

### 3.2 Avis d'absence

Si votre enfant doit s'absenter, veuillez nous aviser le plus tôt possible au 418 469-2443 poste 3104 (avant 9:00 ) ou par Facebook

### 3.3 Avis de départ

Le parent peut, à tout moment, résilier le contrat au moyen du formulaire de résiliation. Des frais de 50 \$ ou 10 % du reste du contrat seront facturés au parent. C'est une réglementation du Ministère de la Famille.

## 4. Accueil

### 4.1 Responsabilités parentales

À votre arrive, vous devez déshabiller votre enfant, placer sur les crochets identifiés les **vêtements identifiés**. Vous devez **nous remettre tout ce qu'on doit avoir besoin pour la journée (couches, lingettes, doudou, vêtements de rechange, crème solaire en crème, maillot de bain...)** si ce n'est pas déjà fait.

À votre départ, vous devez vêtir votre enfant et ranger les effets personnels dans son casier. Le parent est responsable de son enfant tant qu'il est présent au service de garde.

### 4.2 Soins

Vous devez fournir en tout temps: les couches, les lingettes, la crème d'oxyde de zinc, l'acétaminophène, la crème solaire en crème.

### 4.3 Vêtements

L'enfant doit avoir des **vêtements appropriés à la saison**. Pantalon imperméable, manteau, chandail chaud, tuque, mitaines, cache-cou et bottes. **Nous sortons chaque jour** ou presque. **Faire sécher les mitaines et les bottes chaque jour**.

Noter que les foulards sont interdits.

Les enfants doivent avoir une paire de chaussure pour l'intérieur et une pour l'extérieur.

### 4.4 Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Si une autre personne (autres que les parents) doit venir chercher l'enfant, le service de garde doit en être avisé à l'avance.

## 5. Hygiène santé et sécurité

### 5.1 Administration des médicaments

Nous ne pouvons administrer aucun médicament sans la prescription d'un médecin. L'étiquette de la prescription doit être sur le contenant. Le parent doit signer le formulaire d'autorisation.

#### Protocoles réglementés

- Acétaminophène : seulement en cas de fièvre (+ de 38.5°) et si le protocole est signé par les parents
- Insectifuge : non administré aux enfants de moins de 2 ans, en période de pointe seulement et le protocole doit être signé.

#### Protocoles non réglementés

Crème solaire, crème à base d'oxyde de zinc, gouttes nasales. (Protocole signé)

### 5.2 État de santé et exclusion

#### FIÈVRE - DIARRHÉE - VOMISSEMENTS

Nous refuserons l'accès ou vous invitez à venir chercher votre enfant (délai d'une heure):

- - Présentant des symptômes particuliers (fièvre, diarrhée, éruption cutanée, difficulté à respirer, toux, etc.)
- - Nécessitant des soins particuliers ou additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé ou à la sécurité des autres enfants.
- - Ayant de la difficulté à suivre le déroulement de la journée et prendre part aux activités habituelles.

Si les symptômes apparaissent à la maison nous vous demandons de garder l'enfant en observation 24 heures. Ex. Si toux ou nez qui coulent vert ou jaune, et 48 heures si l'enfant a fait de la fièvre, a eu de la diarrhée ou des vomissements.

L'enfant peut réintégrer le service si :

- Les symptômes ont disparu
  - Il se sent bien pour participer aux activités
  - Il est considéré comme non-contagieux selon les recommandations d'un professionnel de la santé ou la santé publique.
- \* Si vous avez un doute sur la santé de votre enfant et sur sa capacité à fréquenter le service de garde, il est recommandé de la garder à la maison et de nous informer le plus rapidement possible.

Si votre enfant présente des vomissements ou des selles liquides, nous vous demandons de la garder à la maison et de nous aviser des symptômes. L'enfant pourra réintégrer le service de garde 48 heures après les derniers symptômes

## IMPÉTIGO

L'impétigo est une maladie fréquente chez le jeune enfant. Il est causé par une bactérie parfois présente sur une peau saine. Il ne cause problème que lorsqu'il y a coupure, égratignure, piqure de moustique, varicelle, etc. L'impétigo se traite par antibiotiques. Pour éviter que la maladie ne se propage à tout le service de garde, il faut exclure l'enfant atteint au moins 24 heures après le début du traitement antibiotique. Dès que le diagnostic est donné, il faut aviser le service de garde.

## PHARYNGO-AMYGDALITE STREPTOCOQUE ET SCARLATINE

L'infection à streptocoque donne les signes suivants : fièvre souvent élevée, maux de gorge, ganglions ainsi que nausées et vomissements, dans les cas les plus sévères. Parfois une éruption cutanée s'ajoute la pharyngite : on parle de scarlatine. Le traitement sera un antibiotique. Il faut exclure l'enfant au moins 24 heures après le début de la prise d'antibiotique. Dès que le diagnostic est prononcé, il faut aviser le service de garde

## PÉDICULOSE (poux)

Afin de limiter la propagation de ces petites bestioles, nous demandons votre collaboration afin de respecter certaines consignes.

- Aviser le plus rapidement possible
- Effectuer le traitement seulement si nécessaire (si présence de poux et/ou de lentes). Par la suite l'enfant pourra réintégrer le service de garde
- Vérifier la tête de votre enfant, durant toute la période recommandée, ainsi que celle de toute la famille
- Suivre les recommandations émises par la Santé publique
- Désinfecter les articles ou objets ayant été en contact avec la tête de l'enfant (taie d'oreiller, chapeau, vêtements, etc.)
- Attacher les cheveux longs
- Éviter l'utilisation d'un revitalisant et les shampoings parfumés
- Éviter que les vêtements se touchent dans les casiers
- Aviser les personnes ayant été en contact avec vos enfants

Il est important de nous informer durant tout le processus de l'état de la situation (présence de poux et de lentes). Prendre note que l'enfant sera exclu du <sup>service de garde</sup> si des poux vivants sont trouvés dans ces cheveux.

## CONJONCTIVITE INFECTIEUSE

La conjonctivite infectieuse d'origine bactérienne est une maladie qui se répand très rapidement en service de garde. Très contagieuse : la conjonctivite exige des mesures d'hygiène strictes. Lorsque les yeux de votre enfant sont collés, gonflés, coulent ou sont rouges, il se peut que nous soyons en présence d'un cas de conjonctivite. La conjonctivite **doit être diagnostiquée le plus rapidement possible**. Nous demandons alors votre collaboration afin de respecter les recommandations qui vous sont transmises. En effet, l'enfant doit recevoir un traitement avant de réintégrer le centre ou selon l'avis du médecin en cas de conjonctivite purulente ou en cas de contexte épidémique. L'enfant pourra réintégrer le service de garde 24 heures après le début du traitement.

### 5.3 Mesures d'hygiène, de santé et de sécurité

Nous appliquons les mesures d'hygiène, de santé, et de sécurité nécessaires pour prévenir la propagation des maladies, les accidents et maintenir l'état de santé général des enfants.

### 5.4 Respect du sommeil de l'enfant.

La sieste est physiologiquement nécessaire jusqu'à 4 ans. Elle est d'une importance capitale pour la santé physique, le développement intellectuel et affectif de l'enfant. Pour les 4-5 ans une période de repos est consacrée en après-midi.

## 6. Alimentation

Nous nous engageons à offrir une alimentation saine et équilibrée. Nous encourageons de bonnes habitudes alimentaires. Nous partageons les repas dans une atmosphère calme et propice à l'échange. **Aucune nourriture de l'extérieur n'est acceptée**, SAUF les purées si l'enfant ne mange pas encore comme le reste du groupe ou en cas d'allergie alimentaire.